



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DÉLIBÉRATION N°2019-06-28-6
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 28 juin 2019

POINT 7 – APPROBATION DU PRINCIPE DE DEVOLUTION PATRIMONIALE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université de Nantes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 23 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, l'autorisation du Président à engager le processus de dévolution patrimoniale.

À Nantes, le 28 juin 2019

Le Président de l'Université de
Nantes

Olivier LABOUX



Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : **10 JUIL, 2019**
Affiché le : **10 JUIL, 2019**